MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-10-275: « ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023 » CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 148 DU CODE MUNICIPAL.

LES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2023 SE TIENDRONT LE **LUNDI** ET/OU **LE MARDI** ET DÉBUTERONT À **20 HEURES** COMME SUIT :

-	16 janvier (3e lundi)	-	6 février
-	13 mars (2e lundi)	-	3 avril
-	1er mai	-	5 juin
-	3 juillet	-	7 août
-	5 septembre (mardi)	-	2 octobre
-	6 novembre **(modifié)**	-	4 décembre

COPIE DE CETTE RÉSOLUTION EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À Sainte-Thècle, ce 23e jour d'octobre de l'an deux mille dix-vingt-trois (23/10/2023).

Valérie Fiset

Valérie Fiset, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière